

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISANT MADAME ISABEL JEAMMET A EXERCER LA FONCTION D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le samedi 27 décembre 2025.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Isabel JEAMMET, conseillère municipale, sera déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'Etat-Civil, le samedi 27 décembre 2025.

Article 2 : A ce titre, Madame Isabel JEAMMET procédera à la célébration du mariage prévu le samedi 27 décembre 2025.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée et sa transmission à Monsieur le Préfet d'Évreux.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- Annexée au registre de l'État Civil de la commune de PONT-AUDEMER
- Adressée à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Évreux,
- Remise à l'intéressée

Fait à Pont-Audemer, le 18 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

